

des cinéphiles, mais notre marché national ne suffit tout simplement pas à soutenir une production nationale de films à un niveau rentable. L'importation des films étrangers n'a jamais été restreinte dans notre pays et nos salles de cinéma ont toujours été bien approvisionnées—on pourrait même dire inondées—de films de tous niveaux et de toutes qualités provenant de l'abondante production de films des États-Unis et d'Europe. Le gouvernement n'a jamais offert de compensations aux cinéastes canadiens leur permettant de lutter contre cette concurrence écrasante. Les gouvernements de presque tous les autres pays, excepté les États-Unis, ont reconnu que la croissance, la survivance même, d'une industrie cinématographique nationale exige le soutien de l'État. Ce soutien se manifeste sous différentes formes dans les divers pays, notamment par la remise de la taxe sur les spectacles, les subventions liées au volume des ventes de billets, les primes à la qualité, les garanties et un appui, sous divers aspects au financement des œuvres. On offre des appuis divers aux cinéastes non seulement dans les pays relativement peu peuplés, mais même dans les grands pays tels que la Grande-Bretagne, la France et l'Italie.

Ces dernières années, l'activité cinématographique au Canada s'est développée constamment, mais les sociétés cinématographiques se consacrent presque entièrement aux films industriels et documentaires et à l'annonce publicitaire destinée à la télévision. Les films de ce genre, ainsi que les grands films, exigent des compétences diverses et des installations techniques de premier ordre. Après avoir acquis des connaissances et de l'expérience dans ces domaines, un nombre croissant de cinéastes et de techniciens cherchent à entrer dans le champ des œuvres d'envergure.

Une industrie du long métrage procurera une nouvelle gamme d'occasions aux exécutants canadiens appartenant à tous les arts d'interprétation. Notre pays compte d'excellents acteurs, actrices, danseurs et chanteurs qui se produisent sur la scène et à la télévision; derrière eux évoluent les techniciens du théâtre, ceux qui s'occupent des décors, des costumes, de l'éclairage et du son; leurs perspectives d'avenir seront sensiblement élargies grâce à ce programme.

[Français]

Me permettez-vous, monsieur le président, de souligner l'apport considérable de mon collègue, le député d'Outremont-Saint-Jean (M. Lamontagne), ainsi que du précédent commissaire du gouvernement à la cinématographie, M. Guy Roberge, actuellement le délégué général du Québec à Londres, dans la mise sur pied de ce projet.

[L'hon. M<sup>lle</sup> LaMarsh.]

Mon prédécesseur au Secrétariat d'État fut l'initiateur de ce projet d'aide à l'industrie cinématographique. L'industrie cinématographique canadienne lui devra l'outil financier nécessaire à sa création et à son développement. Le peuple canadien, dans son ensemble, lui devra de l'avoir doté d'un instrument essentiel de culture.

N'eut été également l'enthousiasme et le dévouement de M. Guy Roberge, le septième art en serait peut-être toujours au même point. C'est, en effet, sous son habile présidence qu'un comité interministériel du gouvernement se mit à l'œuvre et soumit, en août 1965, un rapport qui servit à l'élaboration de ce projet de loi. La Chambre se joindra à moi, j'en suis certaine, pour remercier ces deux promoteurs culturels canadiens.

[Traduction]

Après une étude attentive de la situation actuelle et une évaluation des ressources créatrices du Canada, le gouvernement présente cette nouvelle mesure pour encourager et favoriser l'essor de l'industrie du long métrage. On propose d'instituer un fonds de dix millions de dollars pour la mise sur pied de ce programme et de créer une Société pour l'administrer.

La production d'un long métrage comporte d'énormes risques et les réalisateurs canadiens ont beaucoup de mal à obtenir des fonds suffisants pour leur permettre d'entreprendre des projets d'envergure. Le nouvel organisme sera autorisé à effectuer des placements dans les productions cinématographiques qui, de l'avis de la Société, promettent d'avoir une valeur intrinsèque et d'être un succès commercial. D'après les conditions d'investissements, la Société participera au produit de la distribution des films et pourra remplacer ce revenu dans d'autres productions. La Société pourra aussi assumer une partie des budgets cinématographiques en accordant des prêts aux réalisateurs. Afin d'encourager et d'assurer la continuité de l'industrie, on attribuera des prix aux réalisations les plus marquantes de longs métrages. Les réalisateurs et les techniciens de l'industrie du film pourront recevoir des subventions qui leur permettront d'augmenter leur compétence par l'étude, les essais pratiques et la recherche.

• (5.30 p.m.)

Monsieur le président, nous ne devrions pas nous faire d'illusion au sujet des difficultés que les réalisateurs canadiens auront à surmonter pour créer au pays une industrie qui soit viable du point de vue commercial. Pour y parvenir, ils devront exporter le fruit de leur travail aux termes d'arrangements avantageux de distribution. S'ils sont de qualité, les films canadiens prendront leur place sur les écrans mondiaux.